

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

N°2021-02-DEL

23 FEV. 2021

Version 3.1



Sommaire

Présentation de la structure	3
Présentation de la tenue du DOB.....	5
Un contexte économique très contraint.....	6
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE	7
A. Rétrospectives CA 2018-2020	7
B. Ratios et indicateurs	10
C. Compte administratif 2020, résultat provisoire	11
PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL	13
A. Evolution des effectifs	13
a. Effectifs et masse salariale 2016-2020.....	13
b. Points marquants.....	13
B. Evolution des dépenses de personnel	13
PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L’EXERCICE 2021 ET SUIVANTS	15
A. Pour la section d’exploitation	15
a. Les recettes	15
b. Les dépenses	18
B. Pour la section d’investissement	22
a. Les recettes	22
b. Les dépenses d’investissement :	25
c. Synthèse des dépenses d’investissement	29
PARTIE IV – PROGRAMMATION EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	31
A. Les principales hypothèses	31
B. Vue d’ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)	31
PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	35
A. Situation au 31/12/2020	35
a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette	35
b. Répartition de l’encours de dette par type de taux.....	36
c. Evolution de l’annuité et de la charge d’intérêts en 2021 et années suivantes	36

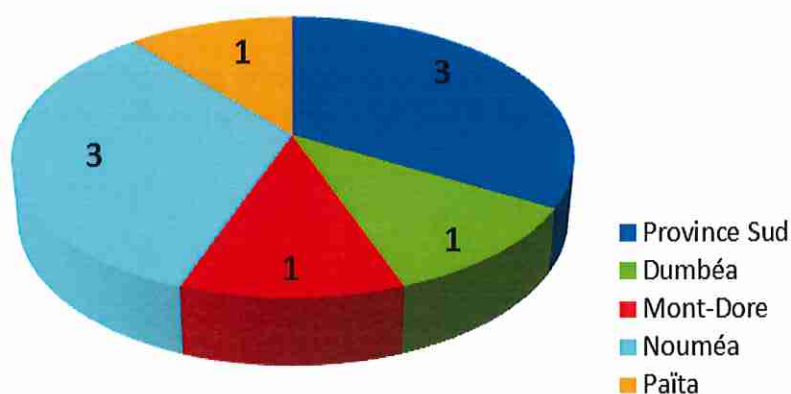
Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) a été créé le 1^{er} septembre 2010 et a pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transport scolaire des élèves du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

Il est présidé depuis le 25 juin 2019 par Monsieur Marc ZEISEL, 9^e adjoint au maire de Nouméa.

Le comité syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa, est composé de 9 délégués (9 titulaires et 9 suppléants) répartis entre les collectivités membres de la manière suivante :

Répartition des délégués du comité syndical



Les compétences du syndicat mixte incluent tout type de prestations en rapport avec la réalisation de son objet et notamment les missions qui suivent :

Missions d'organisation et de gestion des transports en commun :

- Fixation des modes d'exercices des transports.
- Fixation et approbation des tarifs et des titres de transport.
- Fixation et approbation des lignes, des horaires et des points d'arrêt.
- Exploitation et gestion commerciale des réseaux, de la billetterie, des recettes et des dépenses.
- Contractualisation et suivi d'éventuels opérateurs.
- Coordination avec les autres services de transport de personnes.

Missions d'aménagement de l'espace public

Gestion des biens relevant de la domanialité publique, dès lors qu'ils sont l'accessoire d'un service de transport, incluant le droit de tirer les fruits dudit domaine, tels que ces biens auront été expressément désignés dans une convention passée avec la collectivité intéressée et approuvée par le Comité syndical.

En particulier :

- Aménagement et gestion des biens immobiliers, en particulier des voiries de transport, des trottoirs et des lieux de stationnement.

- Réalisation et implantation du mobilier urbain nécessaire à l'exploitation des réseaux de transport, après accord du propriétaire du domaine.
- Perception des recettes afférentes à la gestion des biens immobiliers et mobiliers.
- Réalisation de missions en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Missions prospectives :

- Etude et analyse des besoins et des offres de services pour une meilleure optimisation des réseaux de transport en commun.
- Etude et analyse des besoins en financement.
- Définition des grands projets d'infrastructures à moyen et long termes.
- Mise en place de projets et de politiques d'incitation au développement et à l'accompagnement du transport public sous toutes ses formes.

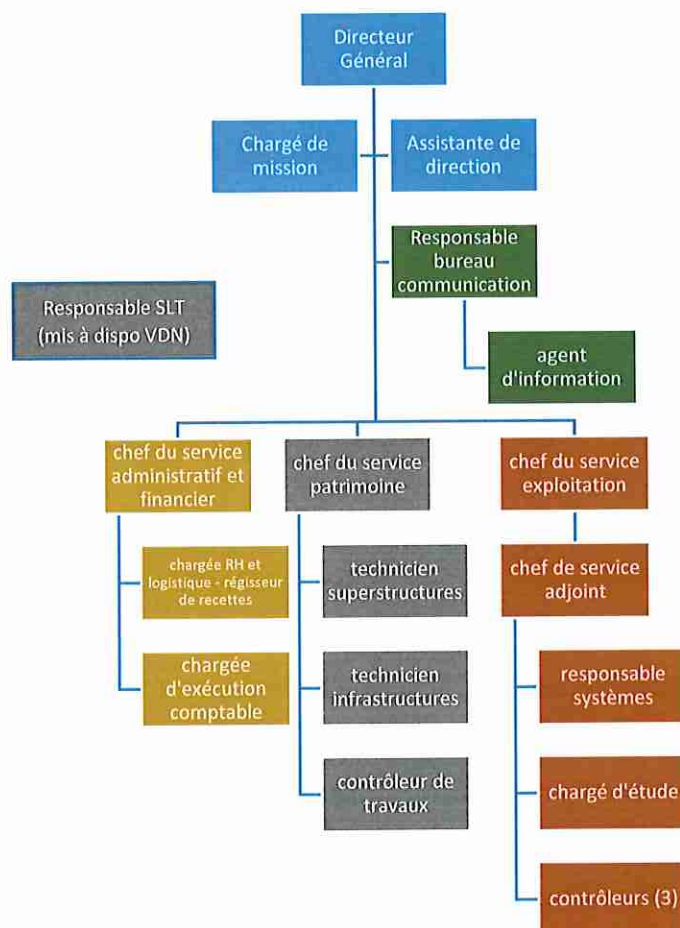
Externalisation :

Afin de réaliser son objet, le syndicat mixte peut confier par conventions la gestion commerciale et l'exploitation de services à un ou plusieurs opérateurs. Le SMTU assure le contrôle et le suivi des opérateurs.

Compétence géographique :

La compétence territoriale du syndicat mixte recouvre les territoires géographiques des communes membres du Grand Nouméa : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta. Elle se superpose au périmètre de transport urbain (PTU) approuvé le 10 septembre 2019.

Les effectifs du SMTU sont de 20 personnes sur 20 postes budgétaires, répartis selon l'organigramme administratif présenté ci-après :



Présentation de la tenue du DOB

L'article L.212-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat ait lieu en comité syndical sur les orientations générales du budget et de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédents le vote de celui-ci.

L'article 22 du règlement intérieur du comité syndical du SMTU, adopté le 26 mai 2015, prévoit quant à lui que le débat d'orientation budgétaire se tienne au plus tard 15 jours avant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire vise à dépasser le cadre annuel budgétaire. Cette dimension pluriannuelle doit donc constituer le cadre de la réflexion sur les orientations budgétaires qui doit être menée par les élus en amont du vote du budget. De plus, en vertu de l'article L.212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, c'est lors du débat d'orientation budgétaire que sont :

- ✓ exposées les stratégies financières annuelles et pluriannuelles du syndicat mixte ;

- ✓ présentées l'évolution des effectifs et de la masse salariale du syndicat ;
- ✓ présentées les ouvertures et révisions des autorisations budgétaires par programmes d'investissement ainsi qu'en matière tarifaire le cas échéant ;
- ✓ exposées les relations avec ses partenaires dans le cadre des délégations de service public ;
- ✓ évoquées les conséquences de ces orientations sur la soutenabilité budgétaire et la solvabilité actuelle et future du syndicat.

Parallèlement, la présente note expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière du SMTU. Au regard de ces perspectives budgétaires et financières pluriannuelles, les orientations générales de la politique du syndicat à mener pour l'exercice 2021 et les exercices suivants peuvent être débattues.

Un contexte économique très contraint

L'année 2020 restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. La situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité à l'échelle mondiale, européenne, française et calédonienne.

En France, L'année 2020 est marquée par une récession d'une ampleur sans précédent puisque l'activité s'est contractée de 19 % entre le dernier trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020. La contraction de l'activité est attendue à -10 % pour l'ensemble de l'année.

L'économie calédonienne fait face depuis le début de la décennie à un ralentissement et une stabilisation de ses rythmes de croissance. Elle traverse une période de transition marquée par un cours du nickel chahuté, une activité économique en mutation, et la mise en œuvre de réformes fiscales et réglementaires. Le contexte 2020 est particulièrement troublé, avec la crise sanitaire mondiale qui s'installe dans la durée à laquelle s'ajoute un manque de visibilité lié aux évolutions institutionnelles (tenue du 2^e référendum d'autodétermination, potentielle troisième consultation, nature du futur statut...) et des tensions autour de la cession de l'usine du Sud et plus globalement de l'avenir du secteur nickel calédonien.

Au sein de cet environnement, les finances publiques sont particulièrement contraintes. La structure des recettes publiques a évolué dans le sens d'un financement plus autonome. Le ralentissement de l'activité a induit une stagnation et désormais une baisse des recettes publiques. La Nouvelle-Calédonie est de surcroît confrontée à une problématique de financement de ses comptes sociaux.

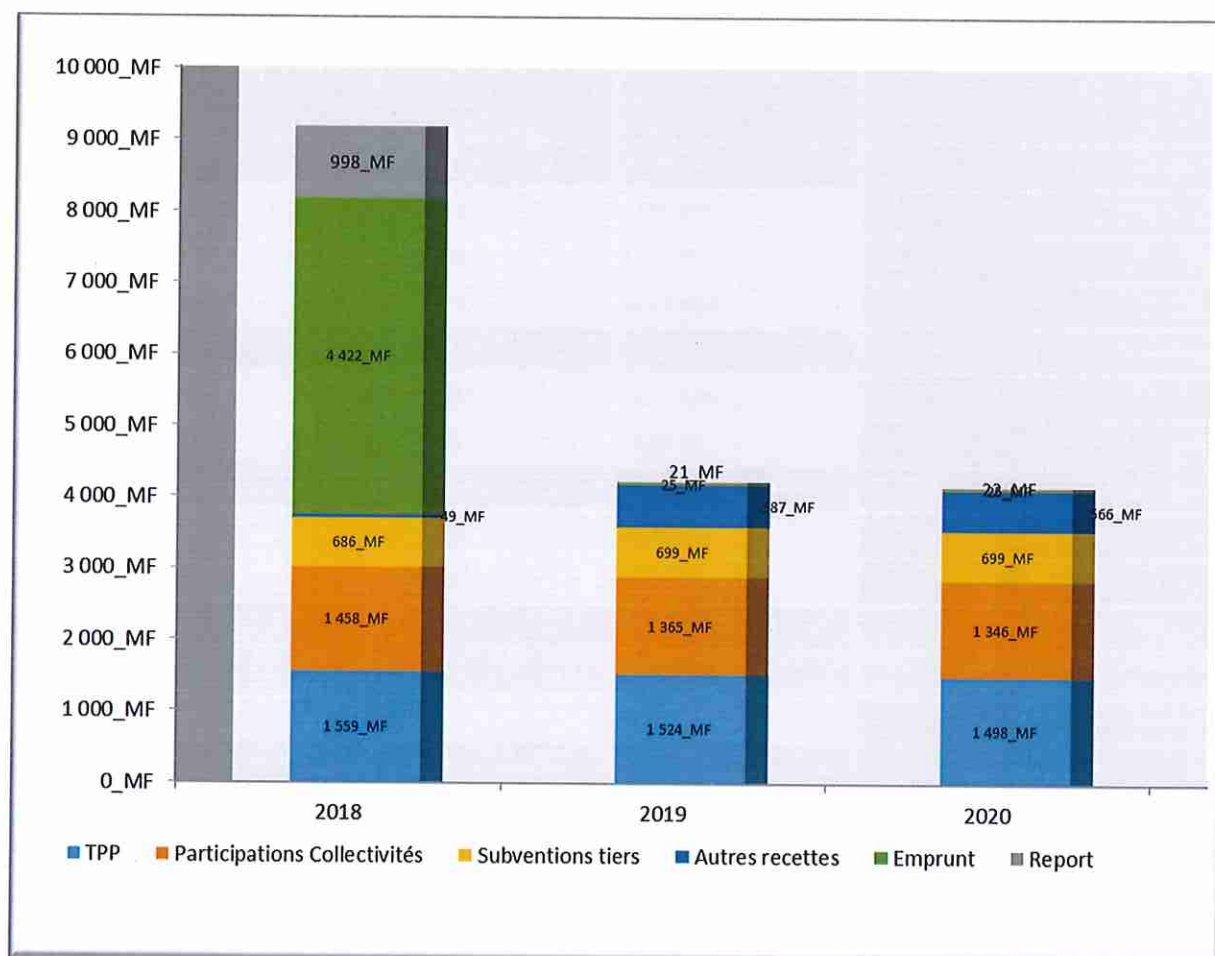
Les dernières tendances publiées par l'IEOM en Nouvelle-Calédonie montrent un climat des affaires morose, des secteurs économiques atones et une croissance en berne.

PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE

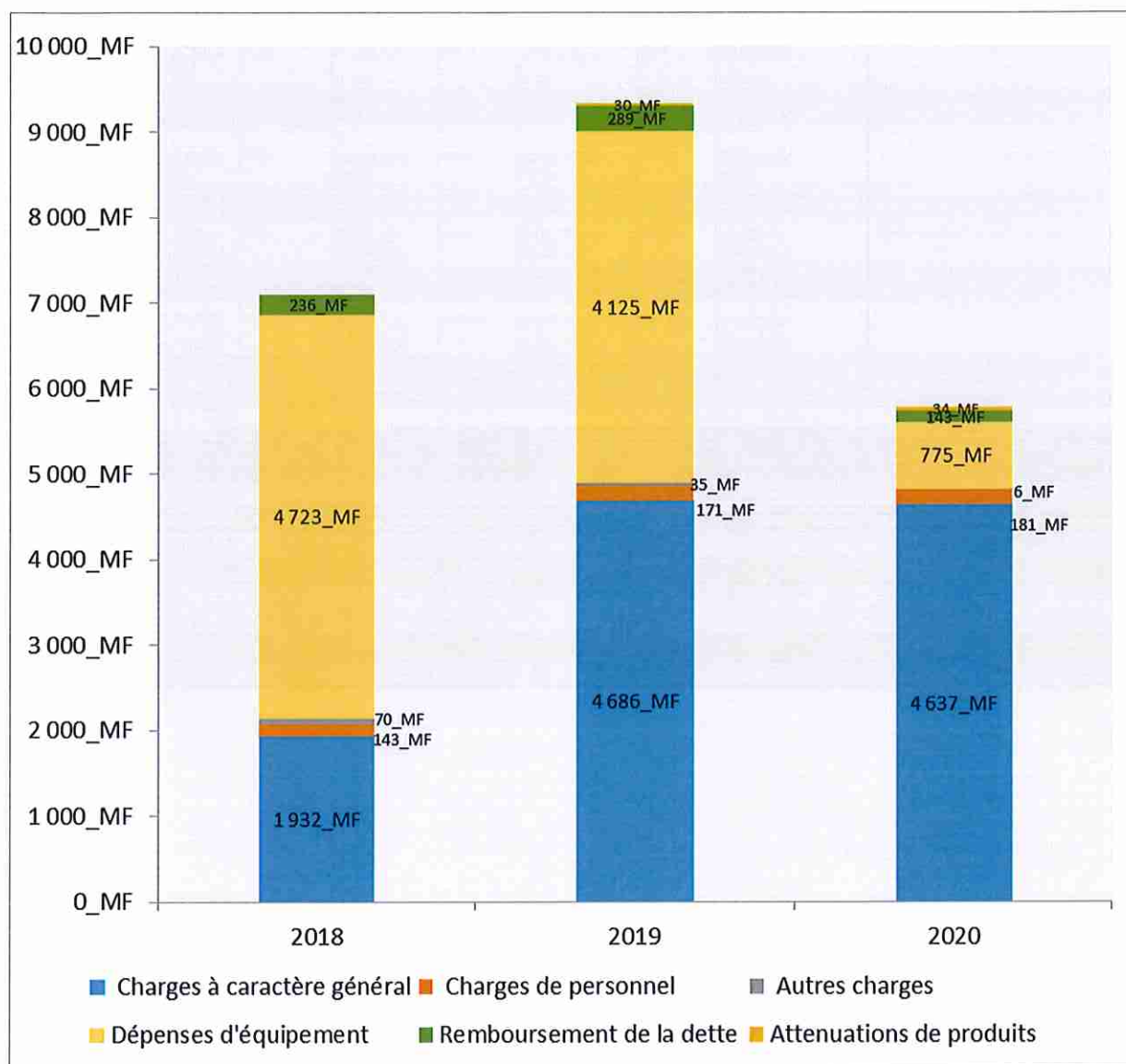
A. Rétrospectives CA 2018-2020

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
				MdF	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 057 791 KF	4 425 986 KF	5 038 557 KF	2,0	+28,37 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	3 055 371 KF	4 421 017 KF	4 248 543 KF	1,2	+17,92 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	39 921 KF	1 400 664 KF	1 297 493 KF	1,3	+470,1 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	3 008 808 KF	3 014 371 KF	2 946 034 KF	-0,1	-1,05 %
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 225 565 KF	5 210 886 KF	5 000 729 KF	1,8	+24,51 %
DEPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	2 074 475 KF	4 886 854 KF	4 851 401 KF	2,8	+52,93 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	143 164 KF	170 841 KF	181 209 KF	0,0	+12,51 %
ÉPARGNE DE GESTION	980 896 KF	-465 837 KF	-602 858 KF	-1,6	
<i>Frais financiers</i>	236 404 KF	289 047 KF	142 837 KF	-0,1	-22,27 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	-912 266 KF	-30 016 KF	783 523 KF	1,7	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-167 774 KF	-784 900 KF	37 828 KF	0,2	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-167 774 KF	-784 900 KF	37 828 KF	0,2	ns
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 KF	0 KF	0 KF		
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-167 774 KF	-784 900 KF	37 828 KF	0,2	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-167 774 KF	-784 900 KF	37 828 KF	0,2	ns
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 722 820 KF	4 124 553 KF	774 611 KF	-3,9	-59,5 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	689 591 KF	1 091 299 KF	679 645 KF	0,0	-0,72 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	4 422 253 KF	3 112 172 KF	944 890 KF	-3,5	-53,78 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	998 232 KF	1 224 011 KF	518 030 KF	-0,5	-27,96 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 219 482 KF	518 029 KF	1 405 782 KF	0,2	+7,37 %
RECOURS DE DETTE AU 31/12	13 365 150 KF	17 422 217 KF	17 422 217 KF	4,1	+14,17 %

SMTU GRAND NOUMEA - CA 2018-2020 - D'où vient l'argent



SMTU GRAND NOUMEA - CA 2018-2020- Où va l'argent



B. Ratios et indicateurs

Ratios et indicateurs 2016-2020

		2016		2017		2018		2019		2020	
A - INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS OBLIGATOIRES		VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 106 569 602	11 466	2 363 703 587	12 866	3 225 565 174	17 557	5 210 885 545	27 997	5 038 557 196	27 071
		183 721		183 721		183 721		186 123		186 123	
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 990 975 446	16 280	3 347 148 558	18 219	3 055 371 000	16 644	4 421 016 721	23 780	4 781 871 035	26 861
		183 721		183 721		183 721		186 123		186 123	
3	Dépenses d'équipement brut / population	5 520 402 350	30 048	5 505 917 055	29 969	4 212 670 440	22 930	3 983 380 806	21 402	585 834 218	3 141
		183 721		183 721		183 721		186 123		186 123	
4	Encours réel de la dette / population	4 594 272 072	25 007	8 942 902 618	48 677	13 365 155 111	72 747	16 477 327 317	88 529	17 422 216 861	93 601
		183 721		183 721		183 721		186 123		186 123	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	111 738 124	5,30%	125 674 888	5,32%	143 164 445	4,44%	170 841 254	3,28%	181 208 495	3,60%
		2 106 569 602		2 363 703 587		3 225 565 174		5 210 885 545		5 038 557 196	
8	DRF et remboursement de la dette en capital / RRF	2 106 569 602	70,43%	2 363 703 587	70,62%	3 225 565 174	105,49%	5 210 885 545	117,73%	5 038 557 196	100,76%
		2 990 975 446		3 347 148 558		3 057 791 178		4 425 985 690		5 000 728 898	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5 520 402 350	184,57%	5 505 917 055	164,50%	4 212 670 440	137,77%	3 983 380 806	90,00%	585 834 218	11,71%
		2 990 975 446		3 347 148 558		3 057 791 178		4 425 985 690		5 000 728 898	
10	Encours réel de la dette / recettes réelles de fonctionnement	4 594 272 072	153,60%	8 942 902 618	267,18%	13 365 155 111	437,09%	16 477 327 317	372,29%	17 422 216 861	348,39%
		2 990 975 446		3 347 148 558		3 057 791 178		4 425 985 690		5 000 728 898	

B - RATIOS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES		VALEURS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Normes AFD
1	Taux d'épargne brute	EB/RRF	29,57%	29,38%	-5,49%	-17,73%	15,00%
2	Ratio de solvabilité (en années)	Encours de la dette/EB	5	9	-80	-21	7
3	Rigidité structurelle des dépenses	DP+Annuité / RRF	4,73%	6,27%	12,41%	10,39%	-62,00%
4	Dépenses d'équipements/RRF	DE/RRF	184,57%	164,50%	137,77%	90,00%	30 à 50 %
5	Dette/RRF	Encours de la dette/RRF	153,60%	267,18%	437,09%	372,29%	< 150 %
6	Fonds de roulement	Résultats cumulés * 360	23	43	55	20	> 45 j
	au 31/12 en nombre de jours	DRF+DRI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0
7	Taux d'endettement	Annuité / RRF	0,99%	2,51%	7,73%	6,53%	< 70%
8	Dépenses de personnel/RRF	DP / RRF	3,74%	3,75%	4,68%	3,86%	< 36 %

C. Compte administratif 2020, résultat provisoire

SECTION		Fonctionnement				
SENS	CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	Budget total	Réalisé	Dispo.	% réalisé
☐ Dépense	☐ 002.	Résultat d'exploitation reporté	264 351 307		264 351 307	0,00%
	☐ 011.	Charges à caractère général	4 695 426 709	4 636 692 422	58 734 287	98,75%
	☐ 012.	Charges de personnel et frais assimilés	181 500 000	181 208 495	291 505	99,84%
	☐ 014.	Atténuations de produits	33 500 000	33 500 000		100,00%
	☐ 042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 907 961	12 683 434	7 224 527	63,71%
	☐ 66.	Charges financières	142 836 981	142 836 981		100,00%
	☐ 67.	Charges exceptionnelles	7 504 500	6 491 000	1 013 500	86,49%
Total Dépense			5 345 027 458	5 013 412 332	331 615 126	93,80%
☐ Recette	☐ 002.	Résultat d'exploitation reporté				
	☐ 042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 994 225	282 994 225		100,00%
	☐ 70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 222 915 794	1 297 492 869	-74 577 075	106,10%
	☐ 74.	Subventions d'exploitation	3 056 369 845	2 946 034 040	110 335 805	96,39%
	☐ 75.	Autres produits de gestion courante	6 000 000	5 016 000	984 000	83,60%
	☐ 77.	Produits exceptionnels	205 591 170	218 857 863	-13 266 693	106,45%
	☐ 78.	Reprises sur amortissements et provisions	571 156 424	571 156 424	0	100,00%
Total Recette			5 345 027 458	5 321 551 421	23 476 037	99,56%
Total général			10 690 054 916	10 334 963 753	355 091 163	96,68%

Recettes	5 321 551 421
Dépenses	5 013 412 332
Résultat de l'exercice	308 139 089
Report	-264 351 307

Résultat de fonctionnement 43 787 782

SECTION		Investissement				
SENS	CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	Budget total	Réalisé	Dispo.	% réalisé
☐ Dépense	☐ 001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r				
	☐ 040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 994 225	282 994 225		100,00%
	☐ 041.	Opérations patrimoniales				
	☐ 45.	Opérations pour compte de tiers	296 710 255	188 776 773	107 933 482	63,62%
	☐ 16	Emprunts et dettes assimilées				
	☐ 20	Immobilisations incorporelles	59 837 478	11 534 447	48 303 031	19,28%
	☐ 21	Immobilisations corporelles	2 199 356	751 067	1 448 289	34,15%
	☐ 23	Immobilisations en cours	1 475 246 390	573 548 704	901 697 686	38,88%
Total Dépense			2 116 987 704	1 057 605 216	1 059 382 488	49,96%
☐ Recette	☐ 001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	782 380 780		782 380 780	0,00%
	☐ 021.	Virement de la section d'exploitation				
	☐ 040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 907 961	12 683 434	7 224 527	63,71%
	☐ 041.	Opérations patrimoniales				
	☐ 45.	Opérations pour compte de tiers	296 710 255	158 943 068	137 767 187	53,57%
	☐ 16	Emprunts et dettes assimilées	944 887 348	944 889 544	-2 196	100,00%
	☐ 23	Immobilisations en cours				
	☐ 13	Subventions d'investissement	184 254 556	520 702 302	-326 327 746	282,60%
Total Recette			2 228 140 900	1 637 218 348	601 042 552	73,48%
Total général			4 345 128 604	2 694 823 564	1 660 425 040	62,02%

Recettes	1 637 218 348
Dépenses	1 057 605 216
Résultat de l'exercice	579 613 132
Reports	782 380 780
Résultat d'investissement	1 361 993 912

Résultat global avant RAR 1 405 781 694

RAR DEPENSES 483 912 541

RAR RECETTES	81 094 339
Solde RAR	-402 818 202
Résultat global d'investissement	959 175 710

Résultat global de l'exercice avec RAR (F+I) 1 002 963 492

Les équilibres du CA 2020 ont été permis par deux mesures conjoncturelles. La première est la restitution de charges du délégataire du lot 1 pour 2020 d'un montant de 205 MF. La seconde est l'autorisation exceptionnelle du ministère des finances et des comptes publics de procéder à un virement de l'excédent de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Ces deux mesures ont donc permis l'équilibre de la section d'exploitation, alors que cette dernière est touchée par une insuffisance de recettes. En effet, les recettes commerciales n'atteignent que 1,3 milliards de francs contre 1,7 milliards de francs initialement escomptés, de même la taxe sur les produits pétroliers est en baisse de -4,87%, soit -77 MF.

PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

A. Evolution des effectifs

a. Effectifs et masse salariale 2016-2020

Jusqu'en août 2020, 22 agents composaient les effectifs du SMTU sur 21 postes budgétaires ouverts. A compter de septembre 2020, la suppression du poste de directeur adjoint a permis de ramener les effectifs à 21 personnes pour 20 postes ouverts :

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Postes budgétaires ouverts au 31/12/N	16	18	20	21	21	20	20	20	20
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	16	17	19	21	22	20	20	20	20
FT : Fonctionnaire territorial ou communal	2	3	3	5	6	6	6	6	6
FED : Fonctionnaire Etat	2	2	2	2	2	1	1	1	1
C : Contractuel	11	11	13	13	13	12	12	12	12
FT : Fonctionnaire territorial métropole	1	1	1	1	1	1	1	1	1

b. Points marquants

L'année 2020 a vu le maintien de 6 personnels temporaires jusqu'en juin 2020 pour compenser les difficultés de mise en place du système billettique, notamment la reconstitution des plafonds atteints et la mise en œuvre des gestes commerciaux aux clients victimes d'anomalies de rechargement sur leur Pass Tanéo ou lors de la vente en ligne.

Cette situation a entraîné une hausse de la masse salariale non prévue d'environ 5 MF.

Par ailleurs, le chef de projet Tanéo a été maintenu en sureffectif sur l'année 2020, et jusqu'à la fin de son contrat dit de chantier en janvier 2021.

A compter du 1^{er} octobre, le poste de directeur adjoint a été supprimé à la suite du départ du directeur général.

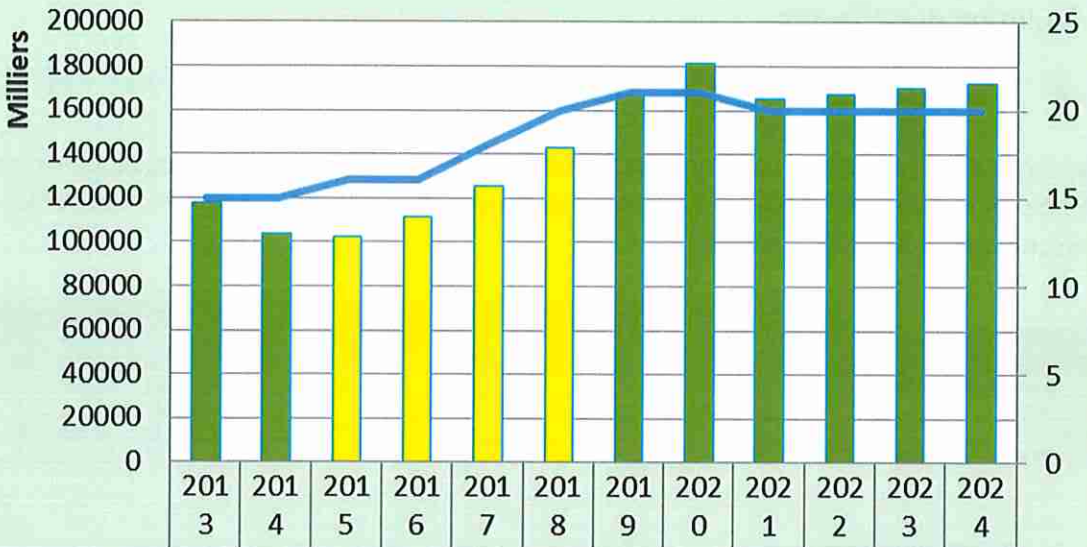
B. Evolution des dépenses de personnel

L'Evolution constatée de 2016 à 2020 est présentée ci-dessous. Les charges de personnel devraient évoluer de la manière suivante à compter de l'exercice 2021 :

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Budget Voté	120 627 989	146 223 000	148 650 000	172 411 000	181 500 000	165 000 000	167 475 000	169 987 125	172 536 932
% évolution	6,93%	21,22%	1,66%	15,98%	5,27%	-9,09%	1,50%	1,50%	1,50%
Masse salariale	111 738 124	125 674 888	143 164 445	166 510 919	181 208 495	165 000 000	167 475 000	169 987 125	172 536 932
% évolution	9,42%	12,47%	13,92%	16,31%	8,83%	-8,94%	1,50%	1,50%	1,50%
Différenciel entre Budget voté et réalisé	8 889 865	20 548 112	5 485 555	5 900 081	291 505	0	0	0	0
% de réalisation	92,63%	85,95%	96,31%	96,58%	99,84%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	16	18	20	21	21	20	20	20	20

L'augmentation prévue de 1,5% par an correspond au glissement vieillesse-technicité (GVT).

Evolution de la masse salariale



Masse salariale	1E+0	1E+0	1E+0	1E+0	1E+0	1E+0	2E+0	2E+0	2E+0	2E+0	2E+0	2E+0
Série1	15	15	16	16	18	20	21	21	20	20	20	20

PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021 ET SUIVANTS

A. Pour la section d'exploitation

a. Les recettes

Les contributions de la ville de Dumbéa, de la ville du Mont-Dore et de la ville de Païta ont augmenté de 1% en 2020 conformément aux hypothèses du business plan actées en comité syndical en 2016 pour obtenir les prêts pour le projet Néobus. La province Sud a maintenu sa contribution à l'identique. La ville de Nouméa a diminué sa contribution à la section d'exploitation de -3,5% représentant 20 MF, et -100% de sa contribution à la section d'investissement représentant environ 43 MF.

Elles représentent 1 398 799 521 F en 2020 toutes sections confondues, montant reconduit en 2021.

Ces contributions doivent être calculées selon une clé de répartition qui n'a toujours pas été définie à ce jour. Un groupe de travail, réuni à cinq reprises en 2020, n'a pas permis d'aboutir à une proposition consensuelle. Une réunion des exécutifs des collectivités membres du SMTU s'est tenue le 23 décembre 2020 et a abouti à une proposition d'augmentation des contributions pour atteindre 1,5 milliards de francs en 2026, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dumbéa	53 028 437*	60 592 750	68 157 062	75 721 375	83 285 687	90 850 000
Mont-Dore	37 226 366	42 661 093	48 095 820	53 530 546	58 965 273	64 400 000
Nouméa	565 863 981	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000
Païta	43 760 737	49 958 590	56 156 442	62 354 295	68 552 147	74 750 000
TOTAL	699 879 521	723 212 432	742 409 324	761 606 216	780 803 108	800 000 000
PS	698 920 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
TOTAL contributions	1 398 799 521	1 423 212 432	1 442 409 324	1 461 606 216	1 480 803 108	1 500 000 000

* montant 2020 de la contribution de la VDD, hors réductions annoncées par la ville de -9,8 MF en fonctionnement et - 27,8 MF en investissement.

Pour la TPP, la recette réelle en 2020 (janvier à décembre) est estimée à 1 497 701 059 F, soit -5,55% par rapport à l'estimation budgétaire 2020 de 1,585 milliards de francs. La baisse était déjà de -4% entre 2019.

Pour 2021 et les années suivantes, l'hypothèse retenue est fondée sur une tendance baissière de -0,9% par an à partir du montant de 2022. Cette tendance se compose d'une baisse de -1% sur le gasoil et d'une stagnation sur l'essence. Le rebond qui sera proposé sur 2021 est un ajustement à la hausse au regard de la baisse conjoncturelle de la TPP pendant la période de confinement en 2020.

Un accord politique semble se dessiner sur une augmentation de la TPP. Il serait envisagé une hausse de la TPP d'environ 3 francs pour financer les transports publics, sans répartition déterminée à ce jour. Aussi, cette hypothèse relève pour le moment du conditionnel.

TPP	TOTAL
2013	619 024 770
2014	683 924 918
2015	944 924 918
2016	1 566 115 543
2017	1 538 870 141
2018	1 587 441 289
2019	1 524 021 432
2020	1 497 701 059

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TPP Essence	143 950 032	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000
TPP Gazole	1 353 751 027	1 360 000 000	1 346 400 000	1 332 936 000	1 319 606 640	1 306 410 574	1 293 346 468
TPP totale	1 497 701 059	1 500 000 000	1 486 400 000	1 472 936 000	1 459 606 640	1 446 410 574	1 433 346 468

Les autres recettes représentant un montant d'environ 111 000 000 F comprennent :

- La subvention d'aide au transport du vice-rectorat (60 MF),
- L'aide au transport des boursiers de la province Sud (45 MF),
- Les recettes liées à la location publicitaire des abris (6 MF).

Elles sont maintenues stables pour 2021 et les années suivantes.

Enfin dans le cadre de la DSP Tanéo, le SMTU est engagé sur le risque commercial donc le niveau des recettes puisqu'il en est propriétaire et qu'elles lui sont intégralement remontées par les délégataires. Ces dernières dépendent de la fréquentation et du niveau de gamme tarifaire. Elles ont été estimées à 1 450 MF pour l'année 2021.

L'hypothèse de progression des recettes commerciales est donnée à 1% par an. Une augmentation de la gamme tarifaire pourrait être envisagée et une note relative à cette augmentation est présentée en parallèle du présent rapport.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recette voyageur	1 297 492 869	1 450 000 000	1 457 462 080	1 464 744 390	1 472 063 112	1 479 418 428	1 486 810 520
Recette voyageur TANE0	1 295 992 869	1 449 000 000	1 456 462 080	1 463 744 390	1 471 063 112	1 478 418 428	1 485 810 520
Recette voyageur transports maritimes	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

L'analyse de la fréquentation (en nombre de validations) montre que les objectifs initiaux ne sont pas atteints puisque le niveau de la fréquentation estimée projetée en 2016 pour 2020 s'établissait entre 11 et 13 millions de voyages par an. L'effet TCSP n'a pas été constaté à cause, probablement, de la crise sanitaire. De même la démographie en berne de la Nouvelle-Calédonie n'était pas prévue dans les modèles établis.

Les projections démographiques retenues en 2016 pour les simulations de fréquentation étaient les suivantes :

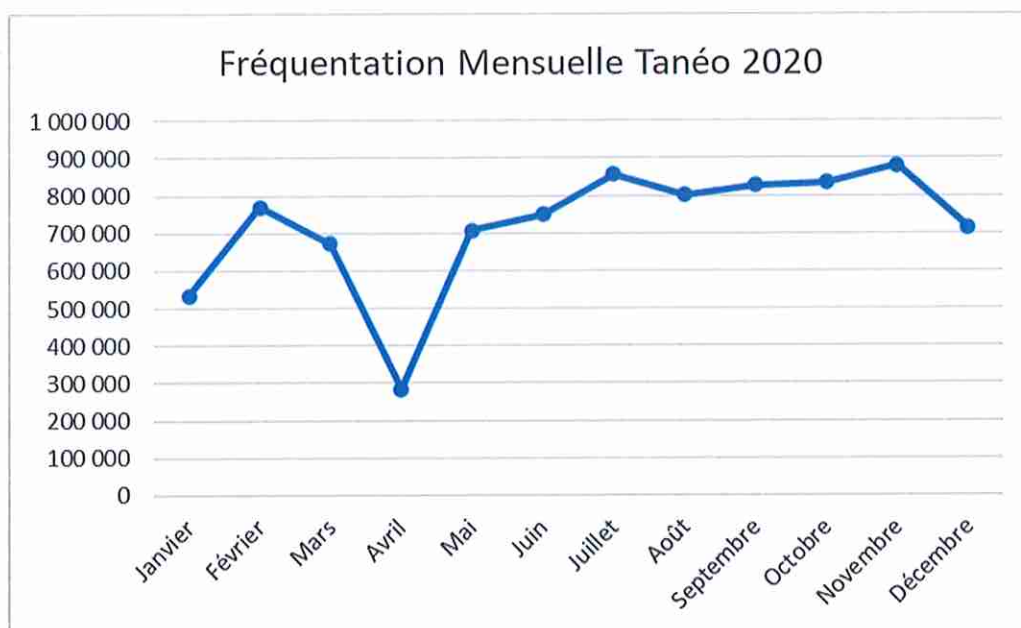
Commune	2009	2012	2015	2020	2025	2030
05. Dumbéa	24 103	27 870	29 604	31 892	34 357	37 012
17. Mont-Dore (Le)	25 683	26 818	28 487	30 688	33 060	35 615
18. Nouméa	97 579	101 663	107 990	116 335	125 326	135 012
21. Païta	16 358	18 930	20 108	21 662	23 337	25 140
Grand Nouméa	163 723	175 282	186 189	200 578	216 080	232 779

L'agglomération du grand Nouméa compte actuellement 182 341 habitants recensés en 2019, soit un déficit de – 18 237 habitants.

La fréquentation du réseau pour l'année 2020, marquée par un mois de confinement général de la population, la crise sanitaire mondiale et une activité économique déprimée, atteint sensiblement le niveau des deux anciens réseaux. Il n'y a donc pas eu d'augmentation liée à l'effet de nouveauté et/ou à la ligne TCSP.

	Fréquentation totale sur réseau Tanéo depuis son lancement (du 21/10/19 au 21/01/21)	Fréquentation sur l'année 2020	Fréquentation moyenne mensuelle sur l'année 2020
Nombre de validations	10 651 321	8 631 261	719 272

Fréquentation mensuelle du réseau Tanéo en 2020											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
535 183	769 445	671 707	283 672	708 295	750 115	855 758	800 762	826 159	834 816	880 360	714 989



Conséquence de ce niveau de fréquentation, la répartition des recettes commerciales est la suivante :

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Total
1	54 822 541	83 539 099	61 538 043	35 401 384	73 552 036	73 362 697	67 992 390	72 538 857	77 144 018	67 215 138	70 055 204	62 012 452	799 173 859
2	41 710 149	65 435 280	39 900 720	10 050 341	25 987 230	28 492 263	41 238 706	41 555 410	43 783 553	41 560 733	37 400 397	nc	417 114 782
TU	1 000	316 838	540 885	50 805	435 785	772 273	825 944	836 895	740 195				4 520 620
rettes		288 000		145 000		144 000							577 000
al	96 533 690	149 579 217	101 979 648	45 647 530	99 975 0	102 771 233	110 057 040	114 931 162	121 667 766	108 775 871	107 455 601	62 012 452	1 221 386 261

b. Les dépenses

1. Exploitation déléguée

✓ La DSP Tanéo :

Le montant de la RAPF versé en 2020 est de 4 217 871 798 F pour les 2 lots. En 2021 il sera de 4 226 722 804 F. Ce chiffre sera ajusté après l'application des formules d'indexation. Il ne tient pas compte des négociations en cours visant à réduire l'offre de service et le montant de la RAPF.

✓ Le transport scolaire :

Le marché de transport scolaire, assuré par la Société Calédonienne de Transport (SCT), et attribué pour une période de quatre ans à compter de la rentrée scolaire de 2020, prend fin le 31 décembre 2023.

Il est exploité sur la base d'un marché à commandes doté d'une exploitation à offre variable permettant de réduire progressivement son coût d'environ 20% par an jusqu'à une extinction programmée en 2024. Le service scolaire est ainsi progressivement intégré au réseau Tanéo.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges DSP	4 495 971 798	4 516 722 804	4 373 646 437	4 373 834 500	4 379 692 033	4 473 845 159	4 370 124 329
SCT	278 100 000	290 000 000*	185 400 000	142 140 000	100 000 000	80 000 000	60 000 000
Tanéo - Lot 1	2 101 319 110	2 146 756 868	2 084 301 112	2 109 363 725	2 120 596 258	2 209 241 623	2 159 237 249
Tanéo - Lot 2	2 116 552 688	2 079 965 936	2 103 945 325	2 122 330 774	2 159 095 776	2 184 603 535	2 150 887 079

* Le détail des 290 MF est le suivant : 263,8 MF ttc pour le service, 16,5 MF pour le reliquat 2020, 9,7 MF pour l'actualisation estimée

✓ Le transport maritime de personnes

Le service fonctionnant avec des unités de types semi-rigides bâchés est maintenu en 2021 sur la base d'un aller-retour par jour. Le coût est de 12 MF par an.

2. Entretien du patrimoine

Afin d'assurer un niveau de service offert de qualité, l'entretien des arrêts (nettoyage, reprises courantes) intègre l'ensemble du parc des mobiliers assurant une fonction transport sur les lignes régulières et sur la ligne Néobus.

Le montant intègre également les prestations de nettoyage et d'entretien courant de la voie TCSP (balayage de la plateforme, curage des réseaux pluviaux, propreté). Les espaces verts sont, pour le moment, toujours entretenus par le SMTU. Un projet de remise de ces espaces aux gestionnaires de voirie est à l'étude permettant une économie d'environ 15 MF sur une année.

Par ailleurs, il intègre aussi les coûts d'entretien et de maintenance, donc relevant du propriétaire, des ouvrages d'arts situés sur la plateforme et des dépôts mis à disposition des délégataires. Le montant est de 60 MF en 2021, contre 70 MF prévus en 2020. Cette baisse de -16% est permise par un ajustement des

coûts au réel et un recentrage sur les périmètres du SMTU. Ce montant est maintenu constant sur la période 2021-2026.

3. Les dépenses de personnel

La masse salariale prévisionnelle pour 2021 est estimée à 165 000 000 F en année pleine et sans vacance de poste. Elle était de 181 MF en 2020. Cette baisse de -9,09% provient de la fin des recrutements temporaires, de la fin du contrat du chef de projet Tanéo et de la suppression du poste de directeur adjoint. Son augmentation de +1,5% par an est liée à l'évolution de carrière des agents en place. Elle était évaluée à 2% par an initialement.

4. Les dépenses d'honoraires

Pour les charges variables d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le montant est proposé à la hausse en 2021 compte tenu des besoins juridiques et techniques liés aux négociations avec les délégataires et notamment celui du lot 2. De même, à la suite de plusieurs recours en référé, des frais d'avocat sont nécessaires pour suivre ces procédures (orniérage, suites projet Néobus). Dès 2022, ces montants seront revus à la baisse de moitié par rapport à 2021. Le montant plancher devrait se stabiliser à 13 MF/an.

5. Les dépenses de communication / marketing

Un montant de 15 MF est prévu en 2021 contre 22,5 MF en 2020. Ce montant constituera un plancher compte tenu des obligations contractuelles de l'autorité délégante sur l'impression des fiches de lignes et aux arrêts ainsi que les enquêtes fraude et client mystère.

6. Les dépenses de communication OPT

Les communications métiers entre les véhicules et le Poste de Commande Centralisé (PCC), la priorité des BHNS à certains carrefours, d'information-voyageur et de billettique, sont assurées par des abonnements 3G et radio.

Elles intègrent la connexion Wi-Fi embarquée sur la ligne Néobus pour la clientèle.

Ce montant représente un total de 50 MF/an.

Ce même poste accueille également les dépenses téléphoniques fixes et mobiles du personnel pour un montant d'environ 1 MF/an.

7. Les autres dépenses de fonctionnement

En 2021, les charges de structure s'établissent en baisse de -3,3% à environ 145 MF/an et devraient se maintenir à ce niveau sur les prochaines années.

Ces charges sont :

- les consommables,
- les fournitures :
 - o d'entretien et de petits équipements
 - o administratives
- l'entretien des véhicules, les carburants,

- les locations mobilières et immobilières, dont le loyer des locaux (10 MF),
- les assurances,
- les frais d'affranchissements, de télécommunications, de gardiennage, de nettoyage des locaux,
- les maintenances mobilières,
- les honoraires,
- les frais de communication,
- les indemnités versées aux comptables et aux régisseurs.

Les charges financières sont estimées à 471 044 836 F, et concernent le remboursement des intérêts courus non échus tel que prévu par les conventions de prêts jusqu'en 2021 qui intègrent les intérêts décalés de 2020. Le démarrage du remboursement du capital est prévu à compter de novembre 2021 pour un montant de 176 209 845 F. Le pic de remboursement est prévu en 2022 pour un montant de 308 807 575 F en intérêts et 606 894 720 F en capital.

La dotation aux amortissements est estimée à 42 221 815 F en 2021.

Pour la période 2021-2026, le montant des frais de structure devraient s'établir à 145 MF par an au maximum. Des économies seront encore recherchées sur la flotte de véhicule, les frais de gestion informatique en envisageant le passage en *Cloud computing*, les études générales, les frais d'honoraires...

Dépenses de fonctionnement réalisées sont les suivantes :

		2018	2019	2020
ARTICLES	LIBELLE	REALISES	REALISES	REALISES
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	2 363 758	5 697 525	7 782 839
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 237 870	2 382 683	1 138 194
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	417 426	751 007	272 159
6066	CARBURANT	890 950	1 049 790	1 014 297
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	10 043 216	10 996 067	12 522 512
6135	LOCATIONS MOBILIERES	324 071	744 927	907 771
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	1 278 826	2 184 554	398 220
61551	MATERIEL ROULANT	623 226	574 573	783 736
6156	MAINTENANCE	6 233 023	7 292 145	5 930 965
6161	ASSURANCES	1 062 793	2 174 479	1 713 445
617	ETUDES ET RECHERCHES		2 241 851	15 152 700
618	DIVERS	17 851 946	6 073 530	2 505 708
6225	INDEMNITES COMPTABLE ET REGISSEURS	1 158 200	1 466 533	903 394
6226	HONORAIRES	9 784 259	11 679 572	23 490 539
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 452 722	243 032	5 616 345
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 519 314	5 189 959	3 656 417
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 338 435	7 840 776	2 669 774
6238	DIVERS	7 552 730	67 240 067	8 516 197
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 483 070	618 764	400 365
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT			730 000
6256	FRAIS DE MISSION	1 209 641	1 639 056	
6257	RECEPTIONS	612 631	1 482 566	347 043

6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	148 650	245 250	126 650
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 414 376	14 035 779	50 752 705
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 585 745	19 563	201 097
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	6 837 330	2 562 575	2 625 906
6238	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 990 675		
6358	AUTRES DROITS	1 655		
	TOTAL	94 416 538	156 426 623	150 158 978

8. Les provisions

Elles recouvrent principalement des dotations pour les risques contentieux.

Le premier concerne le contentieux en cours avec le GIE TCN qui réclame au SMTU l'application des clauses du contrat de délégation de service public en cours d'exécution portant sur l'indemnisation des 93 licences évaluées par Karuïa à 1, 940 milliards de F CFP au titre de son article 31.

Le SMTU avait provisionné pour ce risque un montant de 815 MF en 2018. Ce montant a été diminué à 274 797 613 F à la suite de la reprise de provision après le jugement en première instance du tribunal administratif.

Le second concerne le recours du groupement dont la société BEO est mandataire concernant la rupture au motif de l'intérêt général par le SMTU d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de signalisation. La couverture du risque est d'environ 30% du montant sollicité représentant un montant de 19 358 811 F, constaté en 2017. Le SMTU a été condamné à verser un montant de 64 579 423 F par décision de la cour administrative d'appel de Paris.

Enfin, la levée de la clause suspensive du protocole d'accord signé entre le SMTU de la SCI Kenu-In et SAS Immo Koutio, pour la sécurisation du foncier sur le tracé de la ligne 1 – Néobus, entraîne l'inscription d'un montant de 55 600 000 F d'indemnités totales au profit de la SCI (37,7 MF) et de la SAS (17,9 MF). En effet, le protocole prévoyait la modification du PUD de la ville de Dumbéa au 1^{er} mars 2020 pour attribuer un zonage de type UAE au lieu d'un zonage en UE. Si ce changement n'était pas intervenu, alors la clause suspensive peut être déclenchée par les signataires.

B. Pour la section d'investissement

a. Les recettes

1. Les contributions des collectivités

Les contributions des collectivités membres ne concernent que la ville de Dumbéa, la ville du Mont-Dore et la ville de Païta. La province Sud ne verse pas de contribution en investissement, quand la ville de Nouméa a supprimé sa contribution en 2020 pour un montant d'environ 43 MF.

Au même titre que les recettes d'exploitation, le présent débat d'orientation budgétaire intègre une hypothèse de maintien des contributions des villes précitées. Elles représentaient 54 141 917 F en 2020. Toutefois, par courrier du 28 janvier 2021, la ville de Dumbéa a indiqué une non-inscription du montant de sa contribution d'investissement à son budget 2021.

	Investissement
CONTRIBUTION VDD	27 886 437
CONTRIBUTION VDMD	15 916 366
CONTRIBUTION VDN	-
CONTRIBUTION VDP	10 339 114
CONTRIBUTION PS	-
Total	54 141 917

Les projections maintiennent ces montants pour la période 2021-2026.

2. Les subventions d'investissement au titre du contrat d'agglomération 2017-2021

✓ Subventions au titre du contrat d'agglomération,

En 2020, étaient inscrites trois opérations :

✓ Opération 1-6-1 : Aménagements en faveur des transports en commun

L'objectif de cette fiche, nouvellement engagée, est de financer des travaux permettant de donner une priorité ou une facilité de fonctionnement pour les transports en commun. Actuellement, 3 opérations ont fait l'objet d'un financement par le cette fiche :

- sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la province Sud : la réalisation d'un couloir bus rue Georges Lèques (91 MF) à Normandie et la réalisation d'un carrefour de tourne à gauche rue De Béchade au 5^e Km pour la sortie du CDMR (46 MF).
- sous maîtrise d'ouvrage SMTU : la réalisation d'un cheminement piétons sécurisé pour favoriser les correspondances entre les arrêts Casaroli et Forest à Ducos (23 MF).

Au global, le montant de l'opération du CA représente 700 MF. L'objectif est d'inscrire ces aménagements dans les projets de travaux de voiries des gestionnaires de l'agglomération (communes, province).

A ce titre, sur 2021 et 2022, les opérations suivantes sont proposées :

- Arrêt 18 juin (aller et retour), rue du 18 juin, Nouméa
- Arrêt Mercier (arrêt unique), rue Benebig, Nouméa

- Arrêt Hnaisseline (aller et retour), rue Hnaisseline, Nouméa
- Arrêt Province Sud (arrêt unique), Route des artifices, Nouméa
- Arrêt Victoire (arrêt unique), Avenue de la Victoire, Nouméa
- Giratoire Risbec, rue Commandant Rivière, Nouméa
- Requalification de la route du port-Despointes phase 3 : arrêts parc Moore
- Arrêt Conception Sud (arrêt unique), Conception, Mont-Dore
- Arrêt Sénat coutumier, avenue James Cook, Nouméa

Ces opérations devraient représenter un montant total d'environ 180 MF intégralement financés par le contrat d'agglomération. Le SMTU doit effectuer l'avance des fonds et se faire rembourser sur états de mandatement. Le détail du financement est le suivant :

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30%	1 466 500	25%	2 639 700	45%
FCFP	700 000 000	210 000 000		175 000 000		315 000 000	

	Besoins en engagements (AE)				
	2019	2020	2021	2022	
€	-	-	-	-	TOTAL
En FCFP	160 000 000	0	180 000 000	0	286 000 000
DE BECHADE	46 000 000				46 000 000
GEORGES LEQUES	91 000 000				91 000 000
DUCOS	23 000 000				23 000 000
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2021)					
Arrêt 18 juin			26 000 000		
Arrêt Mercier			9 000 000		
Arrêt Hnaisseline			12 000 000		
Arrêt province Sud			Nc		
Arrêt Victoire			Nc		
Giratoire Risbec			Nc		
Port Despointes phase 3			Nc		
Conception			40 000 000		
La Coulée			20 000 000		

Poste de Boulari		18 000 000		
G. Lèques Tranche 2		14 000 000		
Conseil Coutumier		13 000 000		
Jules Garnier		8 000 000		
Université		4 500 000		
Kowi Bouillant		11 500 000		
Départ Becquerel		4 000 000		

	Besoins en crédits de paiement (CP)				
	2019	2020	2021	2022	TOTAL
€					
En FCFP	35 000 000	125 000 000	168 500 000	11 500 000	286 000 000
DE BECHADE	15 000 000	31 000 000			46 000 000
GEORGES LEQUES	20 000 000	71 000 000			91 000 000
DUCOS		23 000 000			23 000 000
Besoins en crédits de paiements (aménagements lancés en 2021)					
Arrêt 18 juin			26 000 000		
Arrêt Mercier			9 000 000		
Arrêt Hnaisseline			12 000 000		
Arrêt province Sud					
Arrêt Victoire					
Giratoire Risbec					
Port Despointes phase 3					
Conception			40 000 000		
La Coulée			20 000 000		
Poste de Boulari			18 000 000		
Conseil Coutumier			13 000 000		
G. Lèques tranche 2			14 000 000		
Jules Garnier			8 000 000		
Université			4 500 000		
Kowi Bouillant				11 500 000	

Départ Becquerel			4 000 000		
------------------	--	--	-----------	--	--

Cette opération fait également l'objet d'une autorisation de programme d'un montant similaire de 700 MF, créée par la délibération n°DEL-2019-81 du 16 juillet 2019, dont la décomposition initiale est la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	Crédits de paiement		
	2019	2020	2021
700 000 000	35 000 000	302 500 000	362 500 000

Elle sera réajustée en fonction de la consommation réelle.

✓ Opération 1-6-2 : Révision du Plan de Déplacement de l'Agglomération Nouméenne (PDAN)

Le constat d'une difficulté dans la gouvernance est apparu prégnant sur le déroulé de cette opération. Aussi, est-il prévu de remettre officiellement le suivi de ce plan au SIGN, seul compétent en matière de planification au niveau de l'agglomération. Cette fiche sera donc abandonnée courant 2021.

3. L'emprunt

Le montant du capital à rembourser auprès de la Banque des Territoires (CDC) est de 8,7 milliards de francs. Le montant du capital à rembourser auprès de l'Agence Française de Développement est de 8,7 milliards de francs.

L'évaluation et l'analyse de la dette est présentée dans le titre V du présent rapport.

b. Les dépenses d'investissement :

✓ Les travaux connexes

Le SMTU avait confié au groupement SECAL/TRANSAMO le suivi de travaux connexes à l'opération Néobus. L'enveloppe financière prévisionnelle a été fixée à 1 452 000 KFCFP.

Ces travaux ont été confiés au SMTU, soit par convention de groupement de commande, soit font l'objet de convention de financement de diverses maîtrises d'ouvrage (communes, province Sud, OPT).

Le SMTU effectue ses appels de fonds auprès des divers financeurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces opérations sont neutres comptablement et sont regroupées au chapitre "45. Opérations pour compte de tiers" en recettes et en dépenses.

Pour 2021, le montant qui a été inscrit au budget est de 50 241 720 F en dépenses et de 108 092 343 F en recettes.

Les travaux réalisés sont présentés comme suit :

MONTANTS CONVENTIONNNES				
COLLECTIVITE CONCERNEE	Montants conventionnés	Montants mis à jour sept 2020	Total mandaté	Reste à mandater
VILLE DE NOUMEA - BONAPARTE	187 425 000	177 839 231,00	177 839 231	0
VILLE DE NOUMEA	728 874 419	710 322 116	710 322 116	0
VILLE DE NOUMEA 2 - 2019		75 379 837	53 984 934	21 394 903
VILLE DE DUMBEA avenant 1 signé	114 381 050	114 381 050	89 925 337	24 455 713
DUMBEA ESPACE VERT		19 391 104	15 000 000	4 391 104
PROTOCOLE FSH/ENTRE DEUX MERS		26 808 237	26 808 237	0
PROTOCOLE SCI KOUTIO		51 756 102	51 756 102	0
GROUPEMENT DE COMMANDES OPT	290 874 675	303 891 593	303 891 593	0
PS : Liaison piétonne Montravel	9 599 061	9 599 061	9 599 061	0
TOTAL	1 331 154 205	1 489 368 331	1 439 126 611	50 241 720

Il reste à percevoir :

	MONTANTS PERCUS	RESTES A PERCEVOIR
VILLE DE NOUMEA - BONAPARTE	177 839 231	
VILLE DE NOUMEA	710 322 116	
VILLE DE NOUMEA CONNEXES 2	53 984 934	21 394 903
VILLE DE DUMBEA avenant 1 signé	110 639 053	3 741 997
DUMBEA ESPACES VERTS	15 000 000	4 391 104
PROTOCOLE FSH/ENTRE 2 MERS		26 808 237
PROTOCOLE SCI KOUTIO		51 756 102
GROUPEMENT DE COMMANDES OPT	303 891 593	
MAIL PIETON IEKAWE	9 599 061	
TOTAL	1 381 275 988	108 092 343

L'exercice 2021 verra la fin de ces conventions par le versement du solde.

✓ Déploiement des mobiliers Tanéo

Le plan de déploiement des mobiliers Tanéo était initialement prévu pour une durée de 5 ans à compter de 2019. Un marché à bons de commande a été attribué au groupement ETPL/COSTENTIN pour un montant estimatif de 604 387 012 F CFP TTC, pour une durée de trois ans jusqu'en octobre 2021.

A fin 2020, l'avancement financier du marché est le suivant :

Engagement : 339 920 723 F TTC.

Mandaté à fin octobre 2020 : 260 109 787 F TTC.

Cela correspond à l'avancement opérationnel suivant :

Mobilier	Commandés	Fabriqués	Posés
Abris	150	122	47
Poteaux	400	326	186

Cet investissement est financé par l'autorisation de programme « patrimoine » d'un montant de 1,2 milliards qui comprend également la mise en accessibilité des arrêts présentée ci-après.

Toutefois, ce déploiement est actuellement gelé compte tenu des difficultés budgétaires et financières du SMTU. L'ensemble des poteaux prévus aura ainsi été réalisé ainsi que 150 abris.

✓ Mise en accessibilité des arrêts

L'objectif de mise en accessibilité des arrêts concerne un objectif de 30% du parc d'arrêts, pour une enveloppe globale de 500 MF. Ces réalisations s'effectueront au fur et à mesure des possibilités de travaux en lien avec les gestionnaires de voirie. Ces investissements sont financés par l'autorisation de programme « patrimoine » d'un montant de 1 200 000 000 F en plus de la part consacrée au déploiement des mobiliers Tanéo. Pour 2020, le montant prévu pour les travaux d'aménagement des arrêts comprenant la part liée à l'accessibilité a été de 93,5 MF. Pour 2021, la proposition budgétaire sera d'environ 20 MF sous réserve du maintien du versement des contributions des membres en investissement.

Ce programme est également gelé compte tenu des difficultés budgétaires et financières.

L'état de consommation de l'autorisation de programme est la suivante :

Par délibération 2016-48 du 19/7/2016, l'AP *Renouvellement du mobilier de points d'arrêts des réseaux du GN* a été créée.

2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
100 000 000	300 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 200 000 000

L'AP a été modifiée par délibération n° 2018-87 du 26/12/2018 pour être dénommée *renouvellement du mobilier et mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau TANEO*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Déploiement des mobiliers TANEO	70 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000	110 000 000	80 000 000	700 000 000
Mise en accessibilité des points d'arrêts	-	113 500 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	86 500 000	500 000 000
Total	70 000 000	313 500 000	220 000 000	220 000 000	210 000 000	166 500 000	1 200 000 000

Pour 2020, les crédits prévisionnels inscrits au budget primitif ont été de 200 MF et 237 281 058 F de reports. La consommation réelle de l'autorisation de programme, fin 2020 a été de 341 221 227 F. La consommation d'AP prévue pour 2021 sera ramenée à 0. En effet, cette opération fonctionnera uniquement sur les reports des précédents exercices pour la consommation de CP. L'AP sera ajustée en fonction des réalisations effective sur 2021 et projetée sur 2022.

✓ Systèmes

Cette autorisation de programme a été créée par la délibération n°DEL-2016-49 du 19 juillet 2016 dont la décomposition initiale était la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT				
	2017	2018	2019	2020	2021
1 600 000 000	580 000 000	665 000 000	298 000 000	25 000 000	32 000 000

Par délibération n°DEL-2018-86 du 26 décembre 2018, l'AP a été modifiée pour passer de 1,6 milliards à 1,650 milliards de francs pour intégrer les dépenses supplémentaires liées au frais douaniers et d'importation non prévues initialement. En effet, la mise en place de la TGC ne s'est pas faite à périmètre fiscal et douanier constant. La décomposition a été également modifiée :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT REALISES		CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			TOTAL
	2017	2018	2019	2020	2021	
SYSTEMES D'AIDE A L'EXPLOITATION ET L'INFORMATION VOYAGEURS, BILLETTEQUE ET RADIO	10 043 228	220 407 259	750 000 000	444 549 513	225 000 000	1 650 000 000

L'AP devra être augmentée d'environ 100 MF pour inclure les différents surcoûts liés au systèmes depuis le démarrage du réseau (accompagnements billettique, AMO, etc...).

c. Synthèse des dépenses d'investissement

Compte tenu des éléments détaillés ci-dessus, la programmation des investissements se synthétise comme ci-dessous pour 2021. La projection sur les exercices suivants devient difficile compte tenu de l'incertitude sur le niveau de trésorerie à venir et sur le maintien des contributions versées en investissement, soit 54 MF en 2020.

Remboursement emprunt en euros	176 209 842
Concessions et droits assimilés	1 200 000
Matériels de bureau et matériel informatique	1 000 000
Matériels de bureau et matériel informatique	30 000 000
Mobiliers	500 000
Autres immobilisations corporelles en cours - Systemes (020)	11 000 000
Autres immobilisations corporelles en cours - Navettes Maritimes (030)	7 000 000
Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux réseaux (050)	25 000 000
Autres immobilisations corporelles en cours - AMENAGEMENTS DES TC (060)	180 000 000
TOTAL	431 909 842

L'IEOM a annoncé la modification des pièces numéraires pour septembre-octobre 2021. Afin de prévoir un budget pour ce projet, un montant de 30 MF correspondant à la solution la plus défavorable, à savoir le remplacement de l'ensemble des tirelires des 45 DAT, sera proposé lors du BP2021 en section d'investissement. Ce montant pourra être reporté en 2022 en fonction du calendrier de déploiement de l'IEOM.

Enfin, une AP de 220 MF a été créée par la délibération n°DEL-2019-119 du 11 décembre 2019 pour la réalisation des études de la phase 2 – voie TCSP. La décomposition est la suivante :

	2020	2021	2022	Total
Etape	APS, études topographies et géotechniques	PRO + acquisitions foncières	DUP + acquisitions foncières	Total
FCFP	50 000 000	110 000 000	60 000 000	220 000 000

A ce jour, elle n'a été consommée qu'à hauteur de 7 MF en 2020 pour une étude de préprogrammation sur les axes RP1, Mont-Dore, et RP7, Ducos, faute de financement.

Parallèlement, un 4^e appel à projets TCSP et Pôles d'échanges multimodaux a été lancé par l'Etat avec une remise des dossiers fixée au 30 avril 2021. Cet appel à projet pourra faire l'objet d'une réponse conjointe de la province Sud, gestionnaire de voirie, et du SMTU, au titre des systèmes de transport, sur l'axe de la RP1. Cet appel à projet prévoit une subvention plafond maximale de 600 MF/km, Incluant la mise à niveau des réseaux enterrés.

A. Les principales hypothèses

Les principales hypothèses qui avaient été retenues dans le modèle financier pour le déblocage des prêts, courant 2016, étaient les suivantes :

- L'augmentation des recettes des collectivités locales de 1% par an à partir de 2019,
- L'augmentation de la gamme tarifaire de 1,5 % par an à compter de 2022,
- La fin des services spéciaux pour le transport scolaire à l'horizon 2024.

Ces hypothèses, ainsi que celles qui ont concouru à la définition du niveau de recettes, ne sont plus à jour. Aussi, le modèle économique du SMTU a-t-il été revu fin 2020 pour aboutir aux projections présentées ci-après.

B. Vue d'ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)

Les éléments présentés ci-dessous ont été produits par le cabinet Auclair-Dupont.

Les mesures suivantes sont intégrées dans le scénario révisé :

- Augmentation annuelle de la fréquentation ramenée à 1% contre 2,5% initialement.
- Passage du total des contributions de 1,4 à 1,5 milliards de francs sur 5 ans,
- Ajout de 1 millions de voyages supplémentaires pour porter la fréquentation à 9,6 millions de voyages pour réintégrer la perte du mois de confinement et retenir une moyenne mensuelle de 800 000 voyages.

La programmation pluriannuelle budgétaire présentée ci-après intègre les éléments avérés. Cette programmation démontre la non-soutenabilité budgétaire en l'état.

Les hypothèses suivantes permettraient une amélioration de la trajectoire budgétaire, mais elles sont pour le moment à l'état de projet donc non intégrables dans le scénario révisé :

- Augmentation de la TPP (hypothèse + 2 francs, soit 250 MF),
- Augmentation de la gamme tarifaire (voir la NI présentée en parallèle),
- Réduction du service Tanéo selon les résultats des négociations avec les délégataires (voir la NI présentée en parallèle).

Une demande de rééchelonnement de la dette du SMTU a également été transmise à ses financeurs. La programmation n'intègre pas d'hypothèse de rééchelonnement pour le moment.

Les hypothèses de recettes pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2021 :

- Recettes commerciales : 1 450 MF
- TPP : 1 500 MF
- Contributions : 1 398 MF
- Autres recettes : 111 MF

Soit un total de recettes en 2021, servant de base à la programmation, de 4 459 MF.

Les hypothèses de dépenses pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2021 :

- DSP Tanéo : 4 225 MF

- Scolaire : 290 MF en 2021, mais baisse initiale maintenue à partir de 2022
- Charges SMTU : 444 MF en 2021 (dont masse salariale de 165 MF) pour tenir de charges exceptionnelles :
 - Condamnation BEO : 64 MF
 - SCI Kenu-In : 55 MF
 - Sortie de défiscalisation : 15 MF
- Intérêts d'emprunt : 470 MF
- Remboursement capital : 176 MF

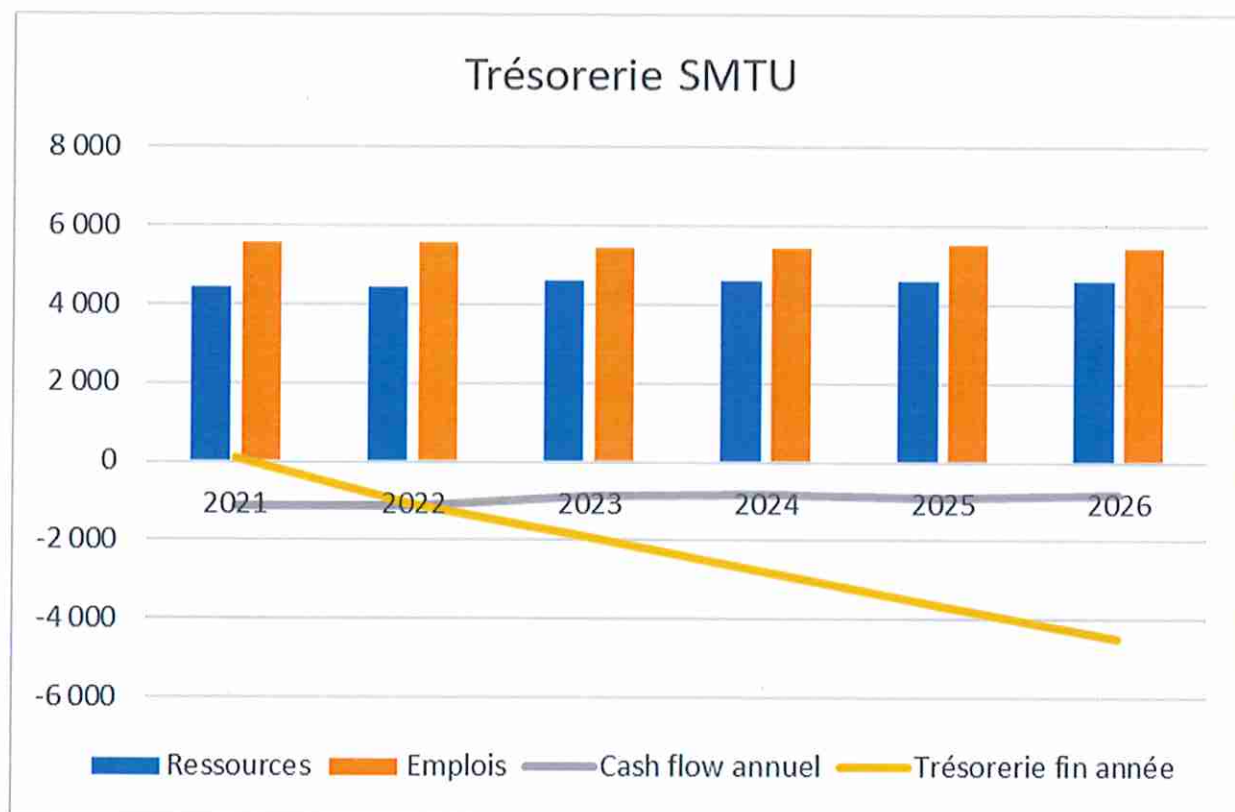
Ce scénario révisé montre que l'exercice 2021 ne peut être équilibré qu'en intégrant des recettes nouvelles et en réduisant la rétribution annuelle prévisionnelle forfaitaire (RAPF) de chaque lot. Des négociations sont actuellement en cours avec les délégataires pour parvenir à cet objectif.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
EXPLOITATION							
Chiffres d'affaires réseau							
Fréquentation	8 631 241	9 660 000	9 708 300	9 756 842	9 805 626	9 854 654	9 903 921
Lot 1 - Carsud	3 436 550	3 720 000	3 738 600	3 757 293	3 776 079	3 794 960	3 813 931
Lot 2 - Karula	5 194 691	5 940 000	5 969 700	5 999 549	6 029 546	6 059 694	6 089 992
transports scolaires du secondaire	0						
transports maritimes	0						
Prix moyen du trajet							
Prix moyen du réseau	150	150	150	150	150	150	150
Recette voyageur	1 297 492 869	1 450 000 000	1 457 245 000	1 464 526 225	1 471 843 856	1 479 198 075	1 486 589 066
Recette voyageur TANEO	1 295 992 869	1 449 000 000	1 456 245 000	1 463 526 225	1 470 843 856	1 478 198 075	1 485 589 066
Recette voyageur transports maritimes	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Coût d'exploitation global	4 449 426 511	4 528 722 804	4 385 646 437	4 385 834 500	4 391 692 033	4 485 845 159	4 382 124 329
Coût d'exploitation réseau Lot 1	2 048 157 240	2 146 756 868	2 084 301 112	2 109 363 725	2 120 596 258	2 209 241 623	2 159 237 245
Coût d'exploitation réseau Lot 2	2 063 169 271	2 079 965 936	2 103 945 325	2 122 330 774	2 159 095 776	2 184 603 535	2 150 887 075
Coût d'exploitation transports scolaires du secondaire	278 100 000	290 000 000	185 400 000	142 140 000	100 000 000	80 000 000	60 000 000
Coût d'exploitation transports maritimes	60 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Bilan exploitation	(3 151 933 642)	(3 078 722 804)	(2 928 401 437)	(2 921 308 275)	(2 919 848 177)	(3 006 647 083)	(2 895 535 263)
Taux de couverture des charges par les recettes	29%	32%	33%	33%	34%	33%	34%
II. Autres recettes du SMTU							
TPP Essence	133 950 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000
TPP Gazole	1 313 888 000	1 360 000 000	1 346 400 000	1 332 936 000	1 319 606 640	1 306 410 574	1 293 346 468
TPP (Essence + Gazole)	1 447 838 000	1 500 000 000	1 486 400 000	1 472 936 000	1 459 606 640	1 446 410 574	1 433 346 468
Contribution du SMTU (dont membres)	1 345 789 981	1 398 799 521	1 423 212 433	1 442 409 324	1 461 606 216	1 480 803 107	1 500 000 000
Subvention Nouvelle-Calédonie (compétence transports scolaires)	80 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Province Sud - bourses scolaires	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Régie publicitaire	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Contributions publiques et autres	1 476 789 981	1 508 799 521	1 533 212 433	1 552 409 324	1 571 606 216	1 590 803 107	1 610 000 000
III. Autres dépenses du SMTU							
Dépenses personnel	172 000 000	165 000 000	167 475 000	169 987 125	172 536 932	175 124 986	177 751 861
Autres dépenses	260 936 760	276 500 000	206 228 000	206 228 000	206 228 000	206 228 000	206 228 000
Dépenses fonctionnement	432 936 760	443 500 000	373 703 000	376 215 125	378 764 932	381 352 986	383 979 861
Résultat exploitation	(660 242 421)	(513 423 283)	(282 492 004)	(272 178 076)	(267 400 253)	(350 786 388)	(236 168 656)
FINANCEMENT							
Intérêts emprunts AFD	183 731 888	183 731 888	178 142 575	170 558 153	162 812 455	154 901 777	146 822 856
Intérêts emprunts CDC	130 536 647	130 178 680	130 665 000	126 931 715	123 198 428	119 465 143	115 731 857
Intérêts autres emprunts							
Résultat financier	(314 268 535)	(313 910 568)	(308 807 575)	(297 489 868)	(286 010 883)	(274 366 920)	(262 554 715)
INVESTISSEMENT							
I. Investissements	941 430 592	53 700 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000
II. Subventions connues	196 904 556	54 600 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000	54 600 000
III. Tirage dernière tranche emprunts	944 887 348						
Résultat investissements	200 361 312	900 000	-	-	-	-	-
BILAN GLOBAL							
Résultat exploitation	-660 242 421	-513 423 283	-282 492 004	-272 178 076	-267 400 253	-350 786 388	-236 168 656
Résultat financier	-314 268 535	-313 910 568	-308 807 575	-297 489 868	-286 010 883	-274 366 920	-262 554 715
Résultat investissements	200 361 312	900 000	0	0	0	0	0
Bilan Global	-774 149 644	-826 433 851	-591 299 579	-569 667 943	-553 411 136	-625 153 308	-498 723 371
Échéance AFD	0	176 209 845	358 009 005	365 593 427	373 339 245	381 249 803	389 328 721
Échéance CDC	0	0	248 885 715	248 885 715	248 885 715	248 885 715	248 885 715
Échéance autres emprunts							
Excédent/besoin de trésorerie	-774 149 644	-1 002 643 696	-1 198 194 299	-1 184 147 085	-1 175 636 096	-1 255 288 826	-1 136 937 807

Trésorerie

Cette programmation pluriannuelle montre l'impasse budgétaire actuelle du SMTU. L'absence de réalisation des prévisions de recettes entraîne de facto un déséquilibre qui ne peut être comblé qu'en actionnant l'ensemble des leviers du budget, à savoir une hausse des recettes existantes et une baisse des dépenses.

En parallèle, la projection de trésorerie correspondante montre la trajectoire suivante :



PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. Situation au 31/12/2020

a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette

Afin de financer les travaux du Néobus et les investissements Tanéo (systèmes et abris) et en complément des financements de l'Etat au titre du Grenelle et du contrat d'agglomération, des participations des communes, de la province Sud et des fonds propres du SMTU, deux contrats de prêts ont été signés avec d'une part, l'Agence Française de Développement (AFD) le 20 juin 2016 et d'autre part avec la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) le 3 juin 2016 pour un montant de 8 711 MF chacun, soit **un montant total de 17 422 216 850 F**. Les deux emprunts ont fait l'objet de versements en plusieurs tranches, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

La nature des deux emprunts est similaire basée sur un montant annuel et un taux fixe. Les deux emprunts ne sont pas garantis.

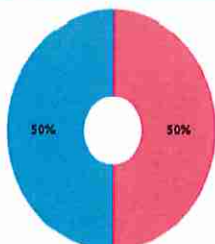
Ainsi, au 31 décembre 2020 :

- Pour l'AFD : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt,
- Pour la CDC : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt.

Pour les deux emprunts, le paiement du capital a été différé. Seuls les intérêts sont payés jusqu'en 2021. Ainsi au 31 décembre 2020, **le capital de la dette restant dû s'élèvera à plus de 17 422 216 850 F**.

Liste des contrats												
Réf.	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	Indemn.	Budgets	Cat. GISSLER
CDC 2020	CDC	1 000 000,36 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	1 000 000,36 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2018	CDC	2 112 171,84 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	2 112 171,84 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2019	CDC	2 112 171,83 KF	03/06/06	Fixe	01/07/21	2 112 171,83 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2016-1	CDC	2 541 766,11 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	2 541 766,11 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-2	AFD	1 961 995,70 KF	01/10/17	Fixe	30/05/21	1 961 995,70 KF	20,36 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-3	AFD	1 193 317,42 KF	01/12/17	Fixe	31/05/21	1 193 317,42 KF	19,86 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2018	AFD	2 310 080,66 KF	01/06/18	Fixe	30/05/21	2 310 080,66 KF	20,36 ans	2,180 %	2,180 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2016	AFD	2 052 505,96 KF	20/06/16	Fixe	30/05/21	2 052 505,96 KF	20,36 ans	1,890 %	1,890 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2020	CDC	944 889,55 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	944 889,55 KF	36,45 ans	3,016 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-1	AFD	1 193 317,42 KF	09/06/17	Fixe	30/05/21	1 193 317,42 KF	20,36 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
Totaux						17 422 216,85 KF						

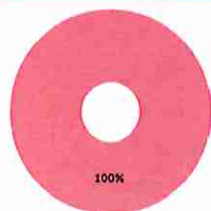
Par prêteur :

Synthèse par prêteur									
	Prêteur	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
	AFD	8 711 217 KF	50 %	5	2,1 %	20,29 ans	100 %	0 %	0 %
	CDC	8 711 000 KF	50 %	5	1,66 %	35,56 ans	100 %	0 %	0 %

b. Répartition de l'encours de dette par type de taux

Cette dette ne présente pas d'emprunt à risque, elle n'est composée que de taux fixes.

Synthèse par type de risque



Catégorie de risque	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Taux fixe en KF	17 422 217 KF	100 %	10	2,19 %	27,87 ans	100 %	0 %	0 %

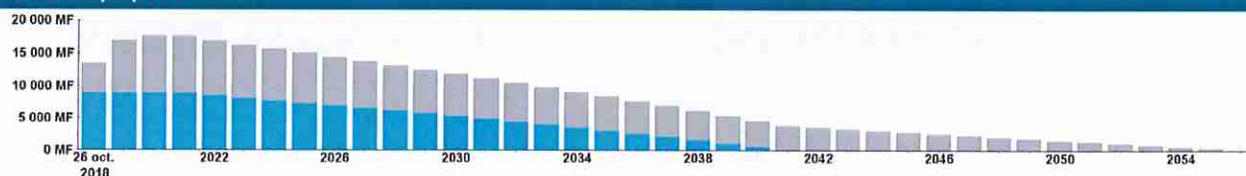
c. Evolution de l'annuité et de la charge d'intérêts en 2021 et années suivantes

En prenant en compte l'ensemble du déblocage des tranches d'emprunt, ci-dessous la projection jusqu'à son extinction, du capital restant dû.

- ✓ La dernière annuité de l'AFD sera remboursée au plus tard au mois de mai 2041.
- ✓ La dernière échéance de la CDC sera remboursée au plus tard au mois de mai 2056.

Par prêteur :

Capital restant dû par prêteur



Gris : CDC

Bleu : AFD

Ci-dessous l'échéancier prévisionnel des échéances à régler jusqu'en 2028 :

